

Code de vie

- Je respecte toutes les personnes;
- Je marche calmement lors de mes déplacements;
- Je prends soin du matériel et des lieux;
- J'utilise un langage poli et convenable avec les adultes de l'école et mes pairs.

Comportements inacceptables quelques exemples	Conséquences possibles quelques exemples
<ul style="list-style-type: none">• impolitesse à répétition ou majeure;• provocation;• mensonge ou tricherie à répétition;• blasphème;• crise de colère, perte de contrôle;• insulte;• comportement inadéquat lors des déplacements;• graffitis ou vandalisme;• bousculade ou poussée dans l'intention de faire mal;• consommation de drogue;• refus d'obtempérer;• etc.	<ul style="list-style-type: none">• geste réparateur;• perte de privilège(s);• fiche de réflexion;• intervention immédiate par l'intervenant responsable (enseignant, éducateur, enseignant ressource);• information donnée à la direction;• rencontre avec la direction, le parent, l'élève, le membre du personnel;• retrait de sa salle de classe (avec travail supervisé);• reprise de temps;• suspension;• appel aux parents;• etc.

Au secondaire

- Les manquements mineurs sont gérés par les enseignants. Si les interventions sont insuffisantes :

À chaque manquement :

- 1^{er} Consignation sur la feuille prévue à cet effet et signée du parent;
- 2^e Contact téléphonique avec les parents par le tuteur;
- 3^e Retenue : travail fourni par l'enseignant dans le cas de retard ou de travaux non faits, fiche de réflexion pour les autres manquements et retour avec l'éducateur.

Dans le cas de violence* ou d'intimidation* envers d'autres élèves ou des membres du personnel, peu importe le lieu, l'élève s'expose à des sanctions, selon notre protocole et déterminées après l'analyse de la situation.

(*) Violence (article 13-LIP 2012)

«Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée **intentionnellement** contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de **détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.»

(*) Intimidation (article 13-LIP 2012)

«Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité** des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de **détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.»